

attention



Nouvelles directives comptables

1. Suite à la clôture de notre exercice comptable, nous ne pouvons plus reprendre,

à partir du 1^{er} janvier 2020

les cartes cadeaux de l'année 2018

2. Les cartes « fidélité » ne peuvent être utilisées que pour faire les prestations :

escale découverte ou douche sous affusion

ou échangée pour une carte cadeau de la même prestation.

Cependant après accord comptable

nous avons obtenu la possibilité d'effectuer à la place de ces prestations une remise de 10%

lors de la 10^e prestation achetée*

*** hors promotions en cours / cartes non cumulables**

Merci pour votre compréhension.